



PREFET DE L'OISE

Beauvais, le 14 mars 2014

**POLLUTION ATMOSPHERIQUE :
DEPASSEMENT DU NIVEAU D'ALERTE POUR LES PARTICULES EN SUSPENSION
MAINTIEN DE LA REDUCTION DE LA VITESSE DE 20 KM/H SUR LE RESEAU
ROUTIER DU DEPARTEMENT DE L'OISE JUSQU'AU SAMEDI 15 MARS 22H**

Dans le cadre de l'épisode de pollution atmosphérique que connaît depuis plusieurs jours la région et du dépassement du niveau d'alerte des concentrations en particules jusqu'au samedi 15 mars à 22h00, la réduction de la vitesse maximale autorisée de 20 km/h est maintenue compte tenu de l'évolution des conditions météorologiques.

La vitesse reste donc limitée durant la journée de samedi :

- à 110 km/h sur les autoroutes au lieu de 130 km/h ;
- à 70 km/h sur les portions de route limitées à 90 km/h et à 90 km/h sur les portions limitées à 110 km/h.

Le renforcement du vent dans la journée de samedi va permettre une meilleure dispersion des particules et de retrouver temporairement une bonne qualité de l'air.

Pour limiter les émissions dues aux transports, la population est par ailleurs invitée à limiter l'utilisation des véhicules à moteur au strict nécessaire et à privilégier les déplacements à pied, à vélo, en transport en commun ainsi que le co-voiturage.

Pour suivre l'évolution de la qualité de l'air dans votre ville, et connaître les valeurs de pollution atmosphérique mesurées par les réseaux de surveillance de la qualité de l'air, consultez le site www.atmo-picardie.com

Recommandations sanitaires

Les particules peuvent provoquer des difficultés respiratoires, des irritations nasales et oculaires.

C'est pourquoi il est recommandé d'éviter les activités physiques et sportives intenses. Les personnes fragiles sont invitées à respecter scrupuleusement leurs traitements médicaux.

Les informations relatives à la santé sont disponibles sur le site de l'Agence régionale de santé de Picardie : www.ars.picardie.sante.fr

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E

D
E

P
R
E
S
S
E